

Cap Doré



**PLAN DIRECTEUR
D'AMENAGEMENT PAYSAGER**
pour

**Domaine résidentiel du « Cap Doré »
à Andilana, Nosy Be, MADAGASCAR**

Novembre 2006

BALOU limited
Legis International
(service Ltd)
Les Jamalacs Building
Vieux Conseil Street
Port-Louis ÎLE MAURICE

Anne-Lise Leymarie
Dominique Hernandez
Paysagistes
All 'archi
10 rue Corvisart
75013 PARIS

Kreitmann - Architecte



14 rue Léonidas
75014 Paris, FRANCE

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : dispositions générales

- Palettes végétales

ARTICLE 2 : Espaces privés

- Traitement des clôtures
- Gestion de l'eau pluviale sur la parcelle
- Plantation sur les parcelles

ARTICLE 3 : Espaces collectifs

- Aménagement paysager des équipements sportifs et de loisirs
- « Jardin des senteurs »
- Aménagement de certains Points de vue :
- Les thalwegs (et espaces publics liés)
- La voirie
- Le littoral

ARTICLE 4 : Equipements techniques

- Eclairage public
- Signalétique et panneau d'information
- Mobilier urbain

ARTICLE 5 : Le chantier

ARTICLE 6 : Quantitatif

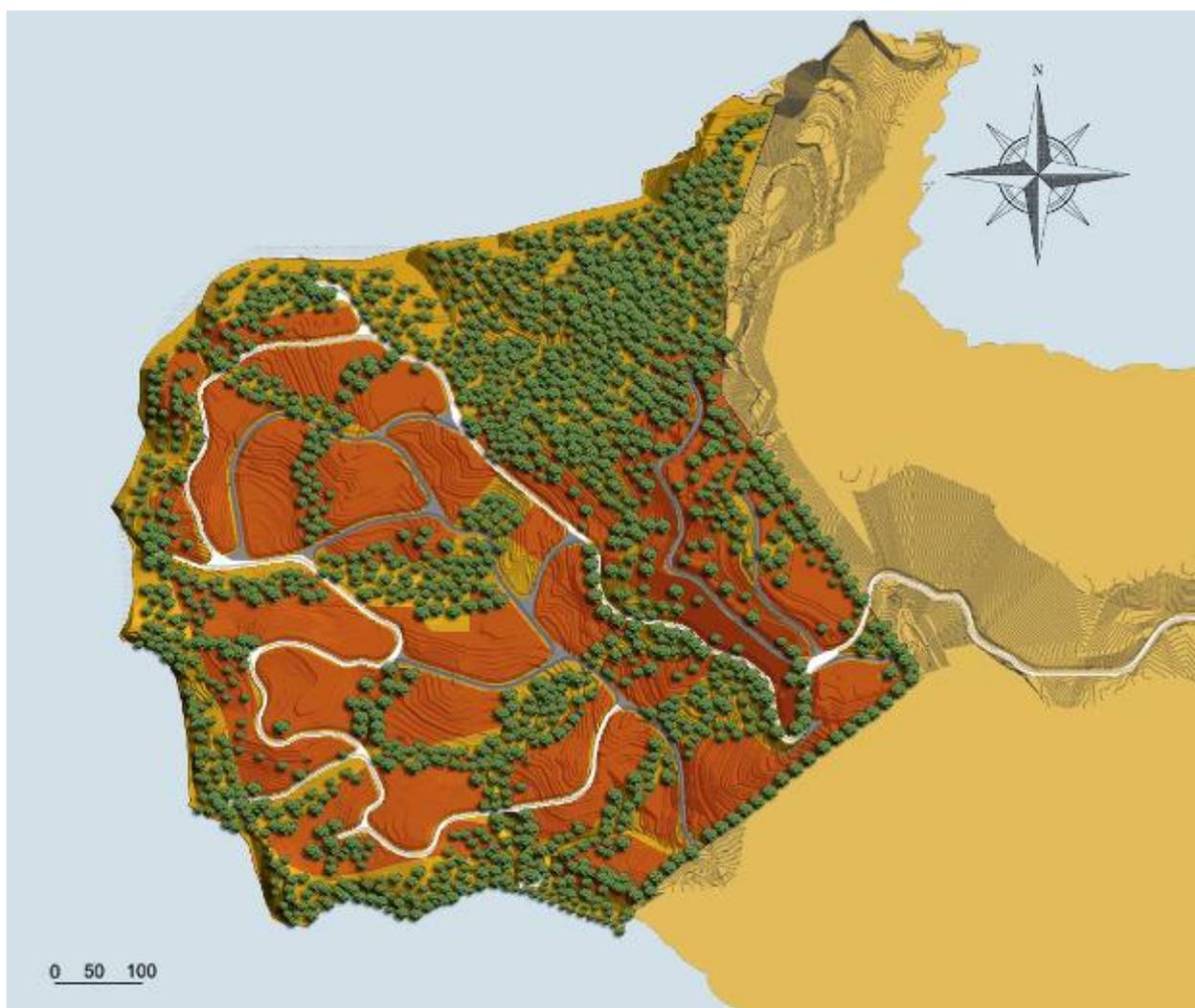
ARTICLE 7 : Palettes végétales

ARTICLE 8 : Relevé du patrimoine végétal

ARTICLE 01 – DISPOSITIONS GENERALES

Les espaces paysagers auront une place importante au sein du projet puisqu'ils constitueront les « poumons » des futurs quartiers résidentiels, ménageant entre les villas, des lieux de promenade et de loisirs.

La route principale conduira le riverain ou le visiteur vers une série de points de vue, répartis le long du littoral, donnant accès aux plages ou proposant des haltes contemplatives sur la mer.



Choix botaniques et écologiques :

Afin de préserver la biodiversité du site, le parti pris du projet sera de protéger les arbres et espèces existantes.

La flore implantée sera préférentiellement choisie parmi les espèces locales ou parmi de nouvelles espèces qui présentent un intérêt particulier dans la dynamique végétale du lieu.

Palettes végétales des arbres implantés :

Les végétaux nouveaux proviendront des pépinières locales ou régionales et recevront un traitement phytosanitaire adéquat.

Le ré-engazonnement global des parties décapées est prévu avec du *Paspalum notatum*.

Palette végétale (1) : Traitement des clotures :

-Haies fleuries : Hibiscus, Jasmin du cap, Azalée, Lauriers roses, Tecomaria, Allamanda, *Thumbergia erecta*, Bougainvillier...

Palette végétale (2) : Plantations sur les parcelles :

-Arbres fruitiers : Manguiers, Papayers, Néflier, Agrume, Tamarin, Arbre à Litchi, Maracuja, Avocatier, ...

-Arbres à fleurs : Ylang-Ylang, Hibiscus, Bougainvilliers, ...

-Plantes grasses : Aloès, Cactus, ...

-Palmiers, Ravinala, Dattier, Satrana, ...

-Arbres à croissance lente : Tamarin, Teck, Palissandre, Bonara, Baobab, Flamboyant,

-*Accacia*, Robinier pseudo *Accacia*,...

Palette végétale (3) : Littoral en limite de plage

Fleurs, plantes à fleurs, et arbustes : Frangipaniers...

Palette végétale (4) : Littoral en partie haute des plages

Végétaux ligneux, lianes, *Ipomoea caprae*, vivaces

Arbres : le *Calophyllum inophyllum* (« Takamaka » ou « Foraha »), le *Barringtonia asiatica* (Bonnet d'évêque ou « Fotabe »), le *Terminalia catappa* (Badamier « Atafa »).

Palette végétale (5) : Mangrove

Végétation d'arrière mangrove : *Heritiera littoralis* (Maromony), *Thespesia populnea* (« Solamena ») et *Pandanus* sp. (Vacoas).

Palette végétale (6) : Voies principales

Arbres d'alignement : Flamboyants, Ravenala, Palissandre....

Plantations de grands sujets h= 8 à 15 m

Alignements : un élément tous les 8 à 10 m

Palette végétale (7) : Voies secondaires

Groupes d'arbres : Badamiers, Palmiers,...

Arbres de h= 6 à 10 m

Plantation en bouquets le long de la rue : 4 à 6 éléments par bouquet.

Palette végétale (8) : Aires de stationnement

-Xérophytes : Aloès, Kalachoes, *Euphorbia Millii*, succulentes, cactées...

-Arbres porteurs d'ombre : badamiers

Palette végétale (9) : Thalwegs

Maintien des manguiers et papayers existants

- Fougères

- Plantes hydrophiles : Typhonodorum lindleyanum (« Via » ou « Mangibo »), Cyperus madagascariensis (papyrus malgache ou « zozoro »), Crinum firmifolium, diverses espèces de Caladium, le Voacanga Thouarsii, palmier- raphia (Raffia ruffa)...

- Arbres semenciers

- Arbres a croissance lente : Palissandres, Teck, Tamarins, Bois Noir, ...

Palette végétale (10) : Jardin des senteurs

Plantes à parfum et à épices : Ylang ylang, Jasmin, Combava, Palma Rosa, Patchouli, Vetiver, Cafeier, Giroflier, Muscadier, Cannellier, Cacaoyer, Poivrier, Vanille, Agrumes...

Palette végétale (11) : Aire d'équipement sportifs (thalweg principal)

-Arbres fruitiers: Tamarins, Arbre à litchi, Manguier, Papayers, Maracuja...

ARTICLE 02 – ESPACES PRIVES

1) Traitement des clôtures

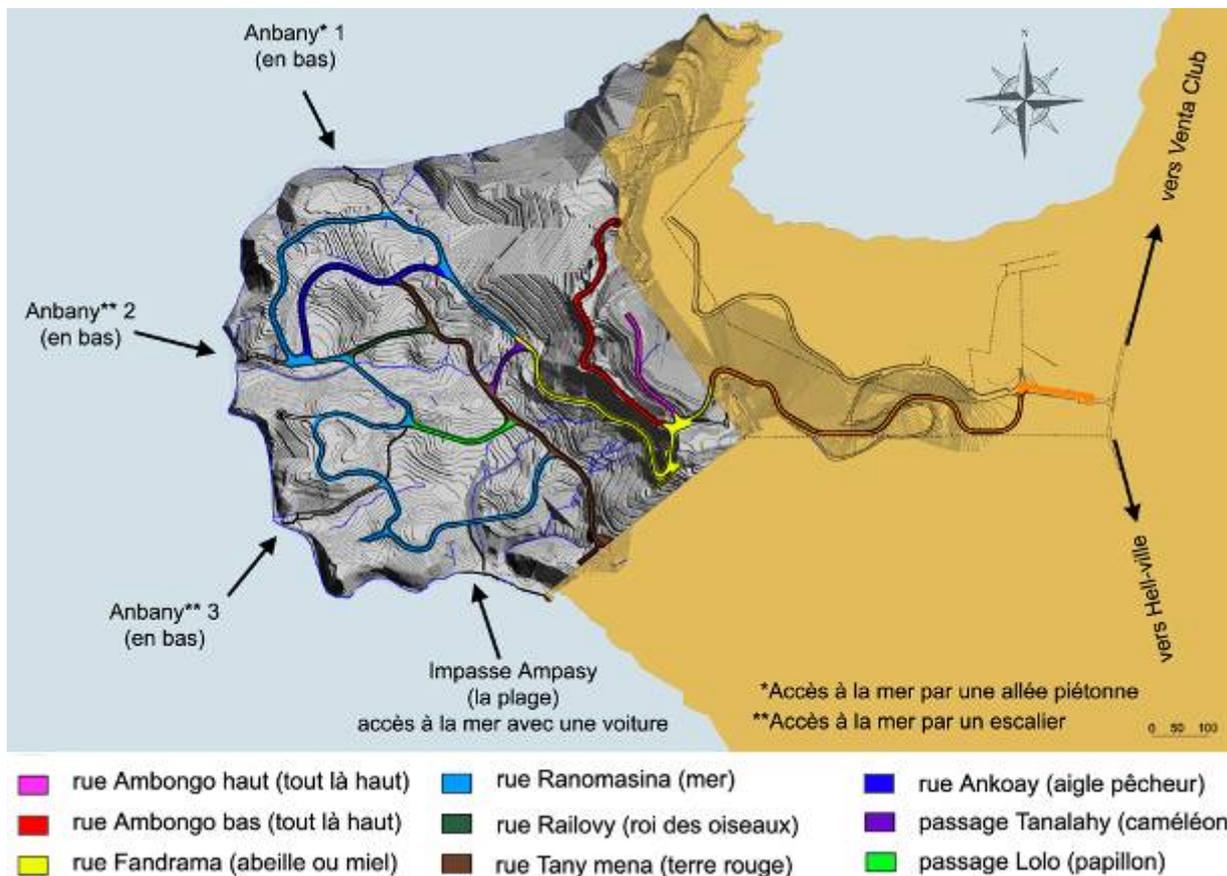
Seules les clôtures en grillage ou en maillage végétal sont autorisées en limites de propriété :
Les clôtures en grillages ou tous autres dispositifs à claire-voie doivent comporter au moins 50 % de vide et auront une hauteur de 2 mètres.

Ces clôtures seront obligatoirement doublées d'une haie vive d'une hauteur comparable.

Les clôtures en limites d'espace public devront comporter une haie végétale fleurie, dont l'essence de cette haie devra être choisie en fonction du repérage suivant :

Repérage des zones : **PaLETTE végétale (1)**

- Rue Fandrama / Hibiscus rouge
- Rue Ranomasina / Bougainvillier
- Passage Lolo / Azalée
- Rue Ambongo bas / Lauriers roses
- Passage Tanalahy / Tecomaria
- Rue Ranovy / Allamanda
- Rue Ankoay / Thumbergia erecta



2) Gestion de l'eau pluviale sur la parcelle :

On préconise la récupération des eaux pluviales pour l'arrosage du jardin.

Récupération dans un bac extérieur ou dans un système enterré (à préciser dans le projet architectural).

3) Plantation sur les parcelles :

Lorsque pour des motifs urbanistiques ou architecturaux, il est indispensable d'abattre un grand arbre, celui-ci doit être remplacé par la plantation de 2 arbres de même gabarit.

Il est recommandé pour les plantations d'arbres sur les parcelles de suivre la **Palette végétale (2)**.

La règle de plantation sera : 1 arbre planté pour 20 m² SHON construit sur le terrain.

ARTICLE 03 – ESPACES COLLECTIFS

1) Le littoral

a) Plage Nord :

- En limite de plage :

En limite de plage, des fascines seront implantées pour tenir les talus .

Certains arbustes et plantes à fleurs de littoral seront introduites :

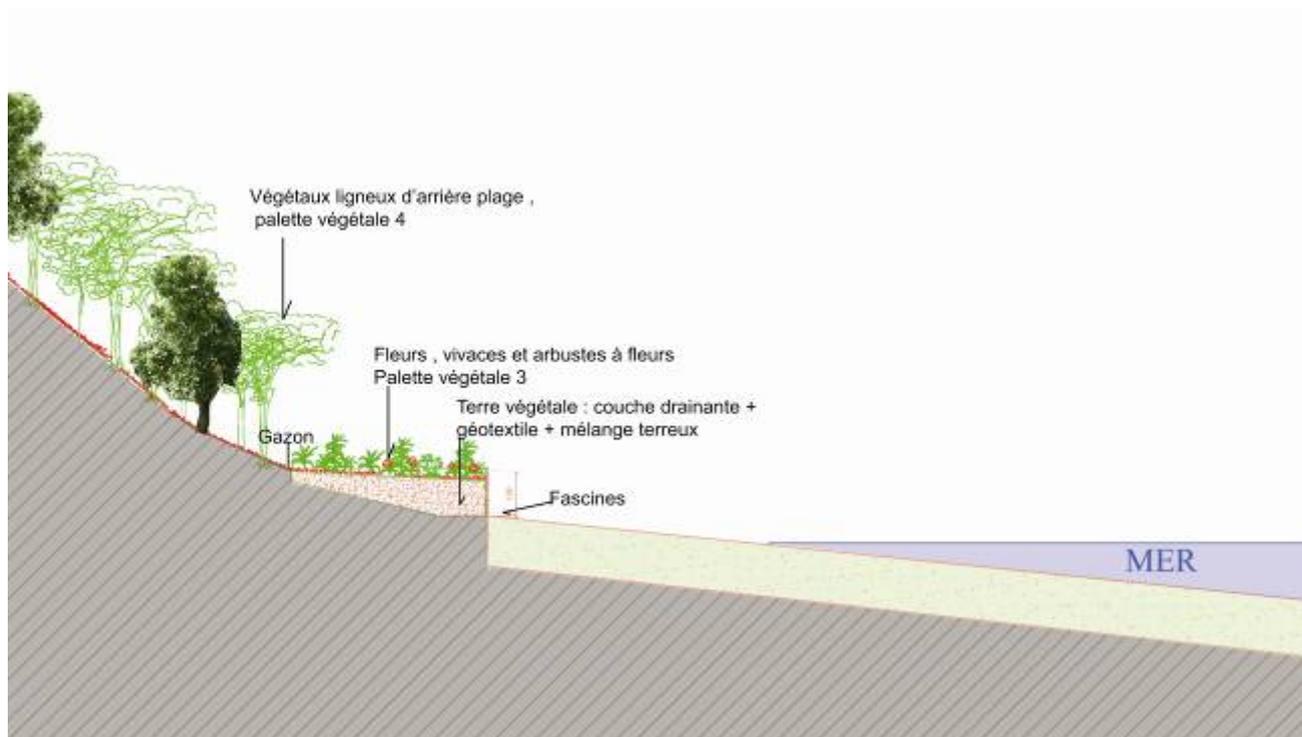
Palette végétale (3)

- En partie haute de la plage :

Les végétaux ligneux existants seront conservés, et du gazon naturel sera introduit afin de stabiliser la plage :

Palette végétale (4)

COUPE LITTORAL



b) Plage sud :

- Mangrove :

Une attention particulière sera portée à la préservation de la mangrove et de la végétation d'arrière mangrove.

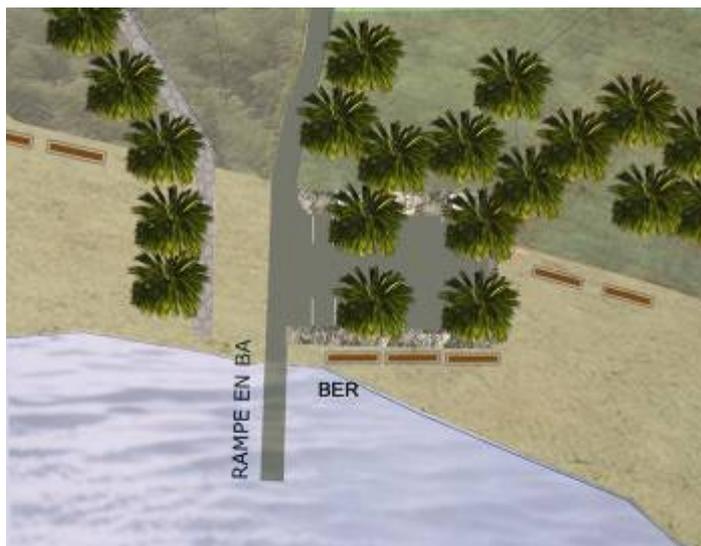
De nouvelles espèces seront introduites : **Palette végétale (5)**

-Accès à la plage :

La plage sud sera accessible à pied, par un sentier, ou en voiture, grâce à une voie secondaire un parking aménagé accueillera 10 places de stationnement.

Il sera également possible de remorquer de petites embarcations à marée haute, par un Plan incliné carrossable, appelé ber.

PLAN DU BER



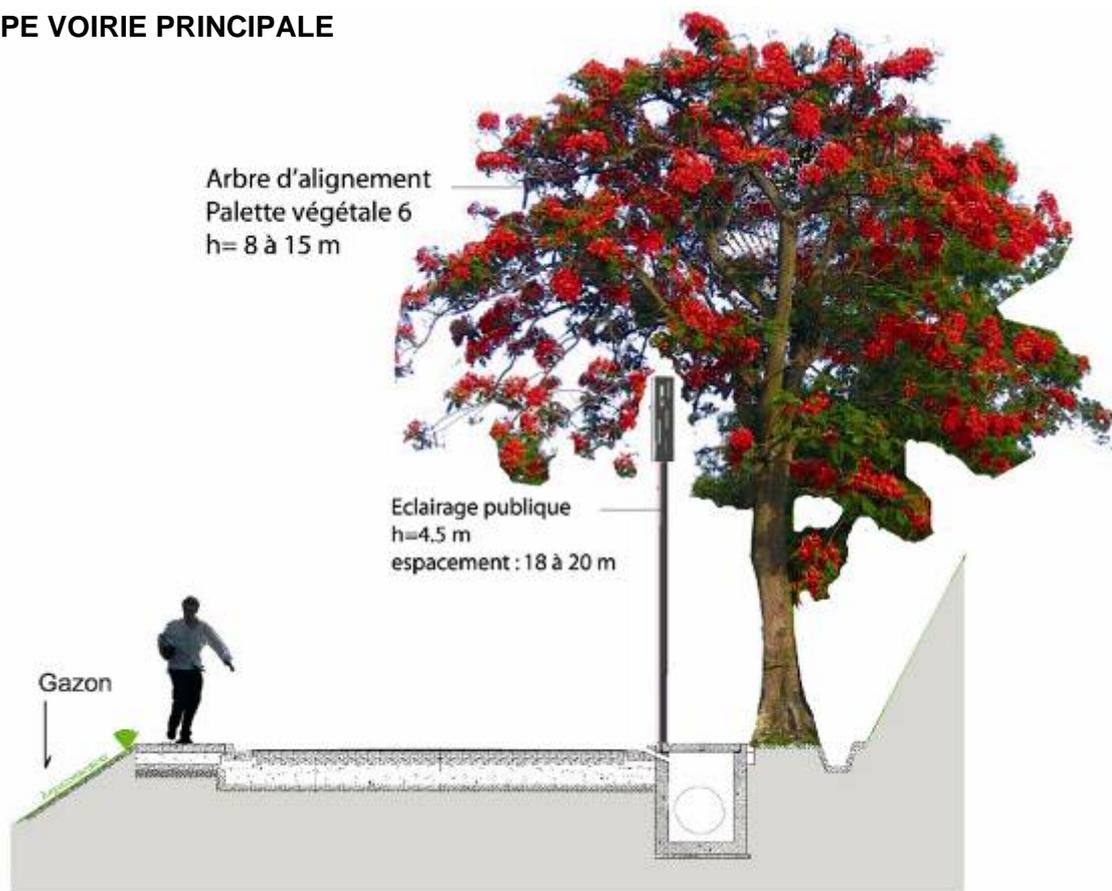
2) La voirie

a) Voies Principales :

Certains tronçons de voirie principale présenteront un alignement de grands sujets

Palette végétale (6)

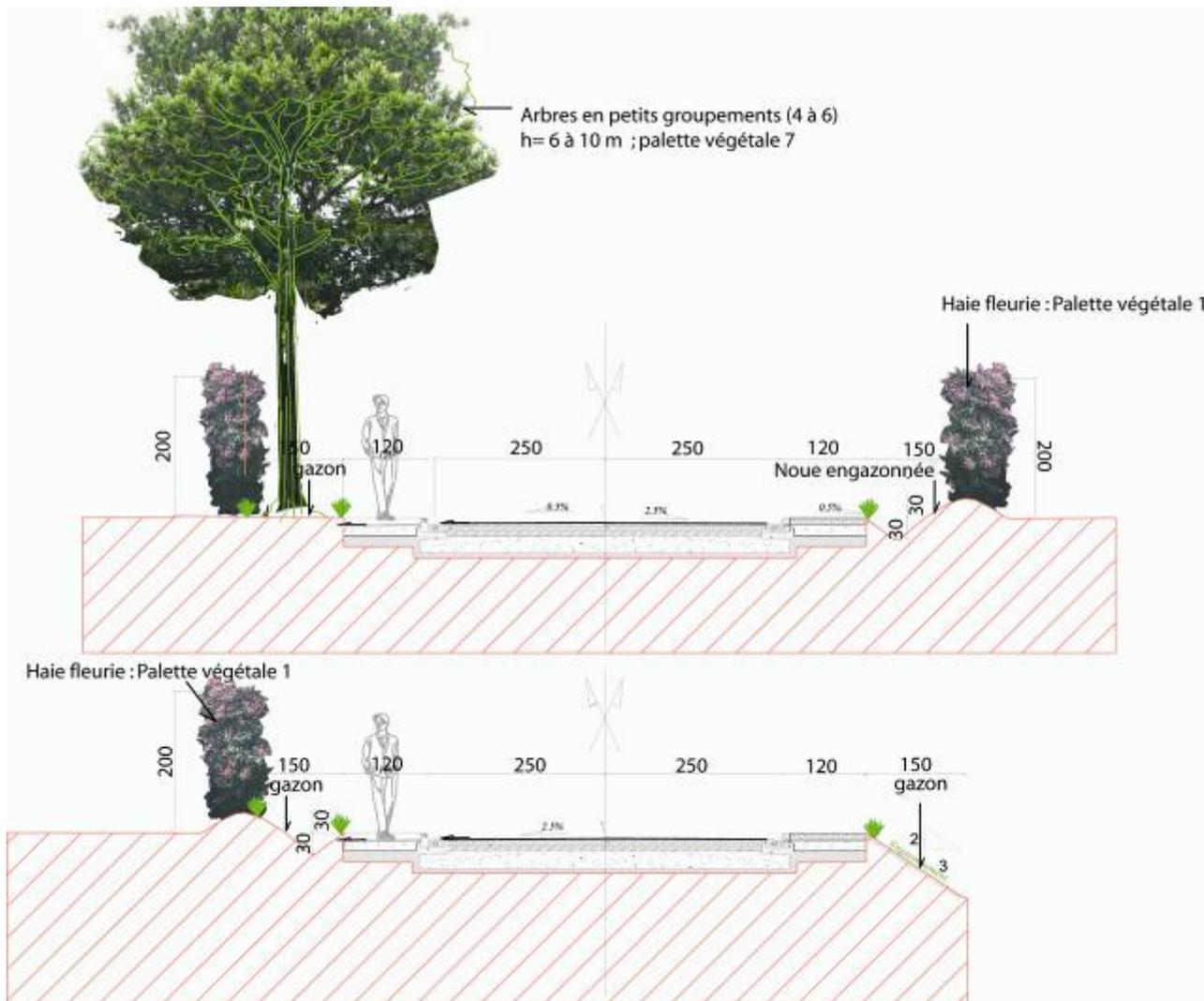
COUPE VOIRIE PRINCIPALE



b) Voies Secondaires :

Le long de ces voies, une végétation d'arbres de taille moyenne en bouquets, s'installera en rythme irrégulier. **Palette végétale (7)**

COUPE VOIRIE SECONDAIRE

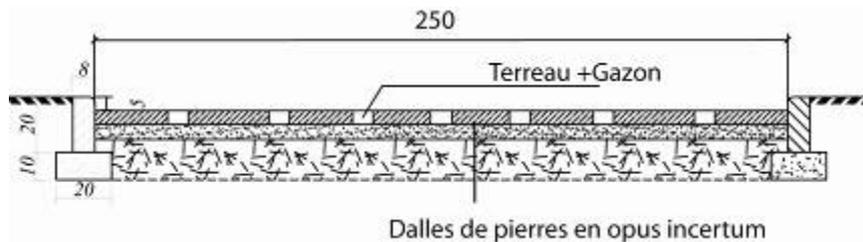


c) Dalots : Enrochement en sortie d'exutoire, maçonné ou non.
Stabilisation par une végétation particulière: talus à espèces ligneuses et plantes hydrophiles (papyrus malgache, caladium,.....)

d) Sentiers :

Les sentiers seront recouverts de dalles de pierre en opus incertum, les bordures sont de type cunettes.

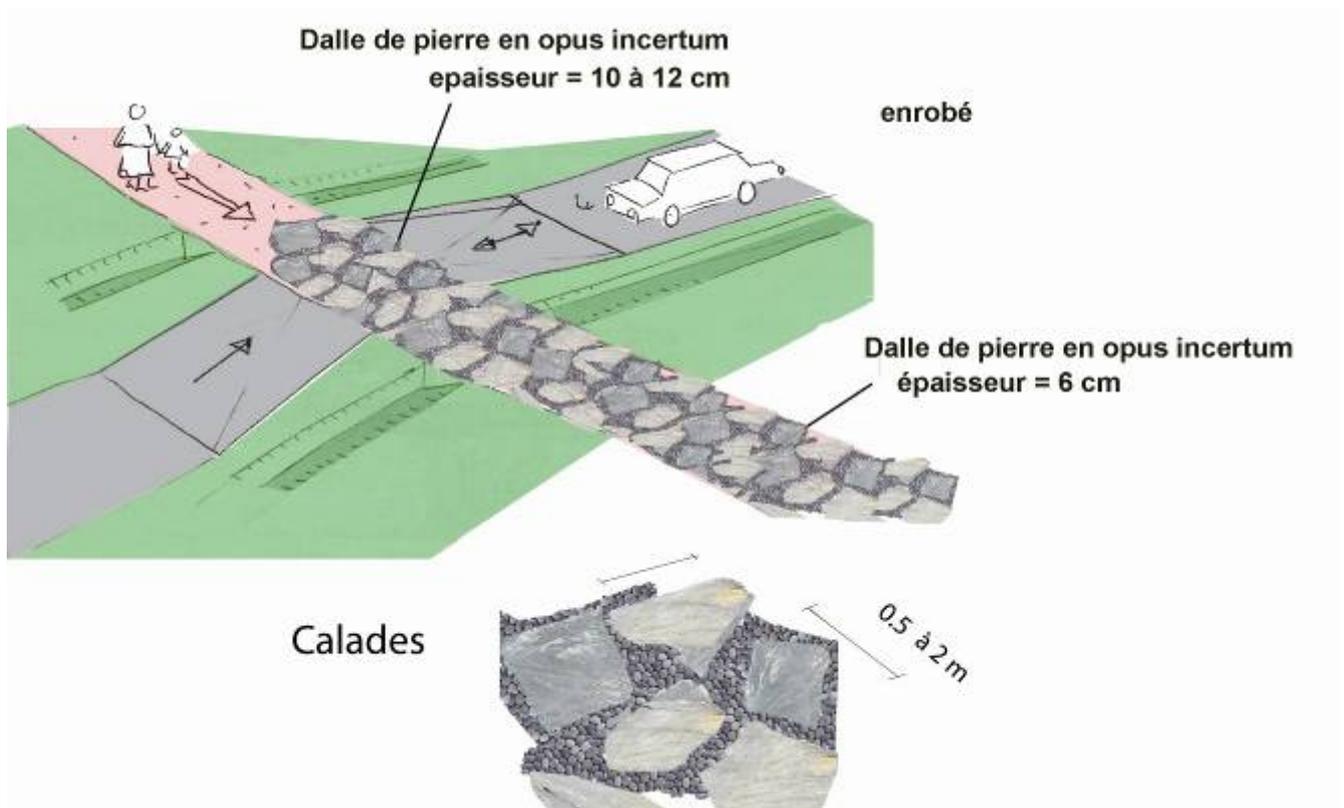
COUPE SENTIER

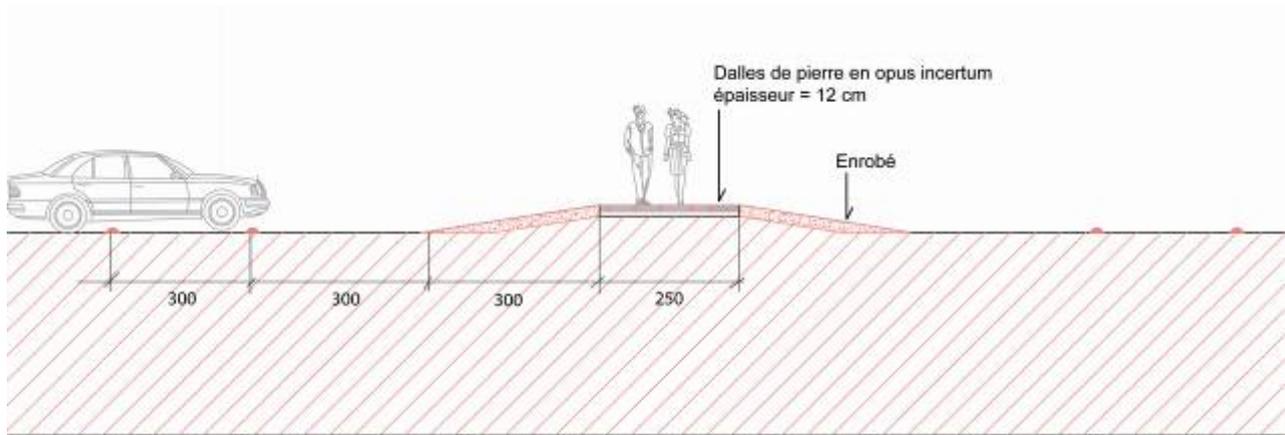


e) Croisements Sentier/Route :

Aux croisement le même type de revêtement prendra alors une épaisseur plus importante, de manière à s'adapter à la circulation routière, afin d'établir une continuité dans le cheminement des piétons.

Système de ralentisseur/passage



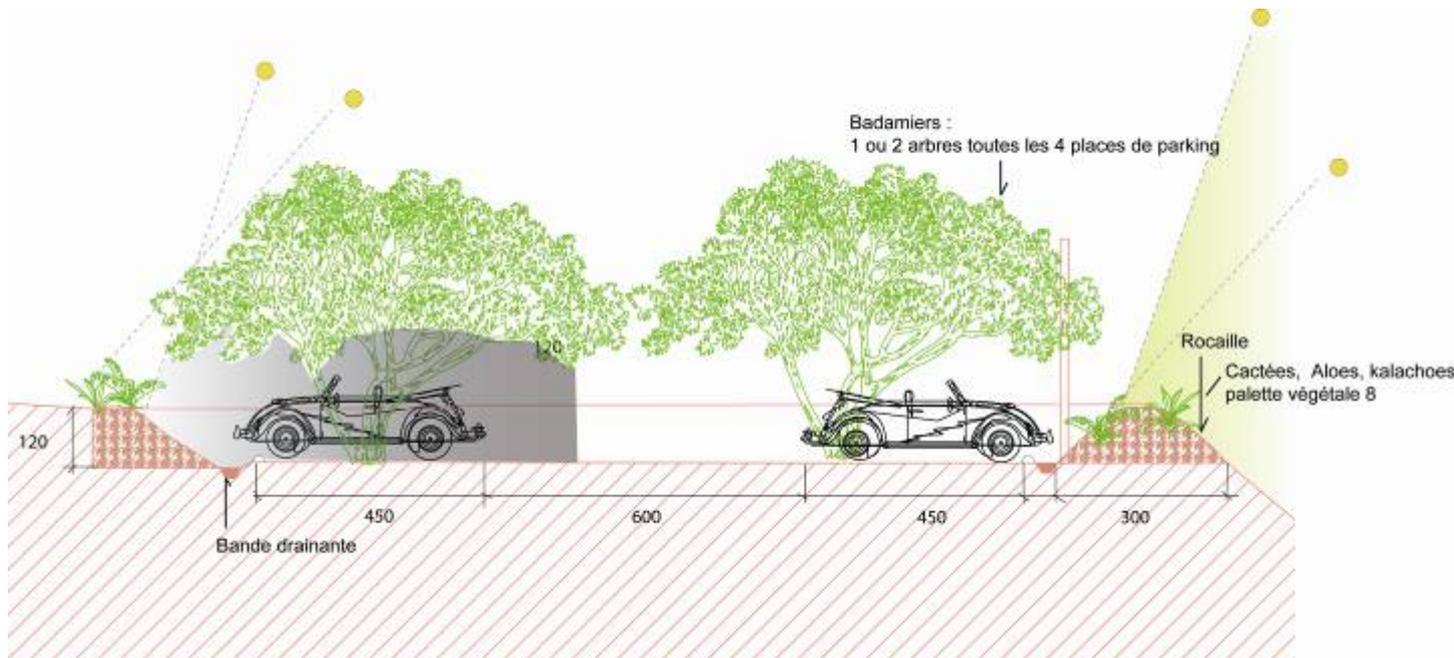


f) Aire de stationnement :

-Les aires de stationnement présenteront une alternance de grands arbres portant ombre toutes les 4 places de parking : Badamiers, plantés sur lit végétale engazonné .

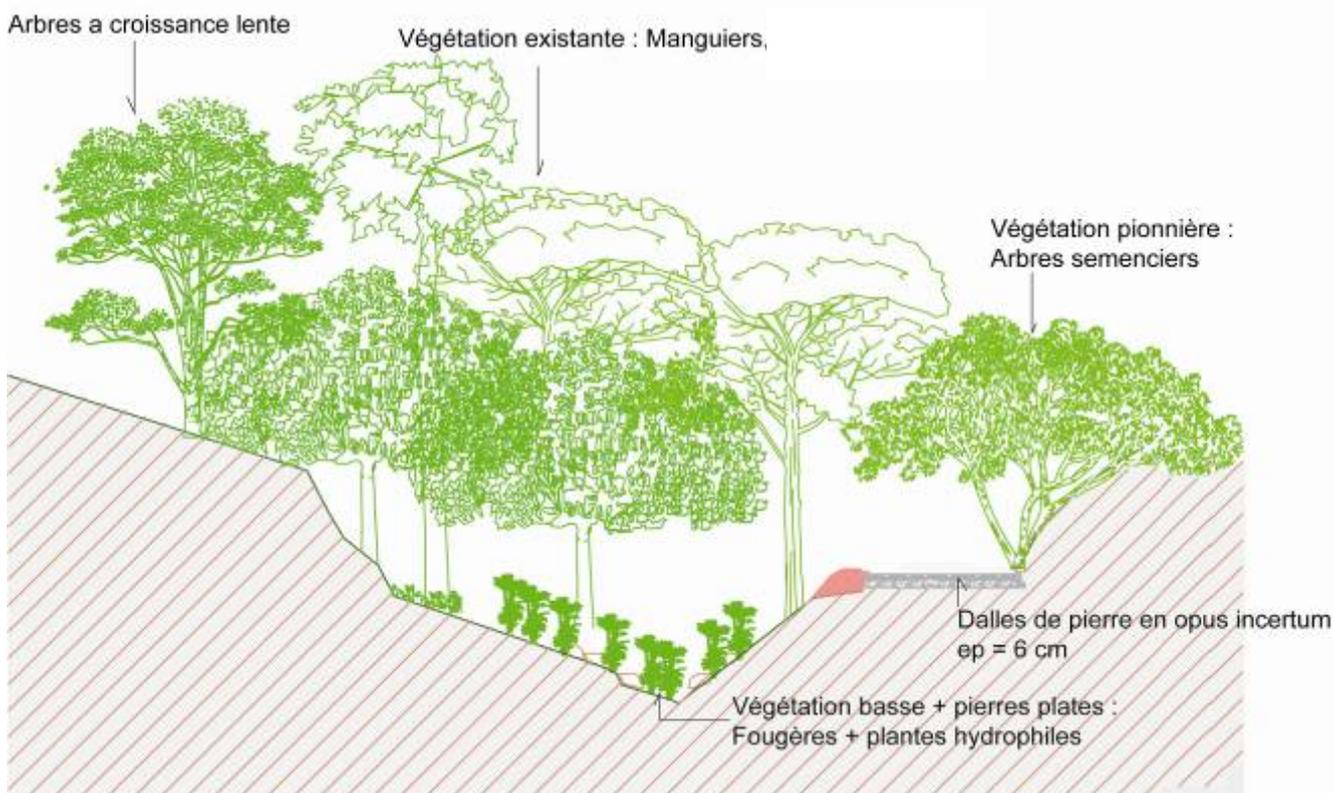
-La délimitation de ces aires sera réalisée par un talus massif composé de rocaille, et de xérophytes **Palette végétale (8)**

COUPE SUR UNE AIRE DE STATIONNEMENT



3) Les thalwegs (et espaces publics liés)

a) Végétation des berges à 2 niveaux : Palette végétale (9)



-Végétation basse hydrophile liée à un sol à base de galets :
Fougères poussant sur des rochers
Plantes pouvant aussi résister à une longue période de sécheresse.
Fougères : tous les 30 cm
 environs 1/5 de la surface au sol
 lignes de plantations espacées de 50 cm

-Végétation haute :
En partie haute des thalwegs: stabilisation des talus par arbres semenciers : afin de diversifier la végétation des thalwegs.
Introduction d'Essences Nobles, à croissance plus lente.
Maintien des arbres fruitiers existants, éclaircissement au cas par cas, pour végétations trop massives empêchant croissance des autres végétaux alentours.

4) Aménagement de certains Points de vue :

Mobilier : bancs publics, poubelles, fontaines

Végétation : Jacarandas ou Palmiers selon les points de vue : les points de vue en bordure de littoral seront préférentiellement plantés de palmiers, alors que ceux situés sur les hauteurs présenteront préférentiellement des jacarandas.

L'éclairage de ces points de vue sera de 2 couleurs distinctes : une lumière bleu sera choisie pour les points de vue hauts (avec Jacarandas), une lumière verte sera choisie pour les points de vue bas (avec palmiers).

5) « Jardin des senteurs » :

- Un jardin proposera un cheminement sinueux, du même type que les sentiers pédestres du site, sera bordé de part et d'autre d'une série de jardinières, chacune étant dédiée spécifiquement à une espèce de plante à parfum ou à épice.

- En périphérie : des arbres à parfums et à épices, tels que l' Ylang-ylang existant naturellement dans cette partie du site ,seront conservés et/ou déplacé à cet endroit ; de nouvelles espèces seront introduites : **Palette végétale (10)**

- Mobilier : bancs en palissandre, poubelles seront disposés le long du chemin pour offrir des lieux de halte et de contemplation sur la baie

6) Aménagement paysager des équipements sportifs et de loisirs :

-La zone d'équipement sportif sera peuplée d'arbres essentiellement fruitiers et aménagée de nombreux bancs, poubelles publiques ,permettant de suivre les activités sportives en cours sur les terrains.

Palette végétale (9)

- Les terrains de tennis seront recouverts de terre battue, issue des carrières locales.

- La piscine : présentera une plage de bois : en teck ou palissandre

D'autres aménagements sont en cours de planification : vestiaires, buvette /restaurant, spa...

ARTICLE 04 – EQUIPEMENTS TECHNIQUES

1) Eclairage public :

L'éclairage public sera de 3 types :

- Des éclairage hauts : des mats de hauteur =4,5m, avec lampe fluo et réflecteurs seront régulièrement espacés le long de certains tronçons de voiries principales.
- Des projecteurs bas, orientables : seront fixés au sol, au niveau des aires de stationnement.
- Des plots de balisage pourront être installé le long de certains sentiers, en particulier aux abords des plages.

2) Signalétique et panneau d'information :

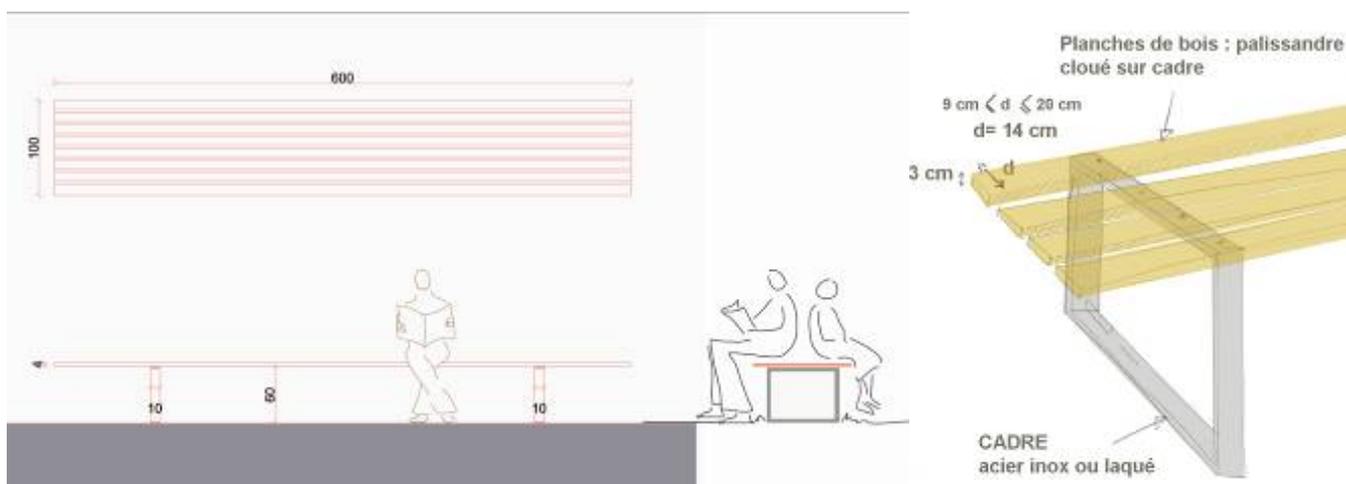
-En bordure de plage, des « panneaux verts » de sensibilisation à la faune et à la flore des plages seront installés dans les espaces végétaux.

-Le repérage des quartiers d'habitation sera effectué, en partie, par le type haie fleurie en limite de parcelle .D'autre part des panneaux indiquant le nom des rues seront implanté aux croisement et en certains points stratégiques.

3) Mobilier urbain :

-Banc : Les bancs public seront réalisés en bois de palissandre, vissé ou cloué sur une armature métallique (en acier).

DETAIL BANC PUBLIC



- Poubelles public : Des réceptacles à sac poubelle, en bardage bois ou en acier laqué perforés seront implantés à tous les accès de plage, au niveau des aires de stationnement et de halte.

La collecte des ordures sera assurée par le personnel d'entretien de la copropriété.

ARTICLE 05 – LE CHANTIER

Phasage dans le temps:

- 1) T-x ou T=0 : Test d'échantillonnage ou d'affinité : création d'une pépinière laboratoire
Repérage et protection des arbres à conserver (sacrés et remarquables)
Rituels de déplacements des arbres sacrés

- 2) T=0 : pendant les travaux de VRD
 - stabilisation des talus
 - Plantation pionnière des végétaux semenciers, des arbres d'alignements, des grands sujets à croissance lente et des arbres ornementaux (haltes et points de vue) et à parfums
 - Eclaircissements éventuels (thalwegs et parcelles)
 - Implantation des fougères, des végétaux de haies haute, et plantes xérophytes (en même temps que parkings)

- 3) T + X mois en même temps que les premiers projets de construction :
Implantation des végétaux de haies basse et des fleurs (limites de parcelles)

- 4) T+1 AN :
Mise en place des « panneaux verts » de sensibilisation et d'information.

ARTICLE 06 – QUANTITATIF

Quantités prévues en phase d'avant projet paysager *:

		densités			superficie/ linéaire		TOTAL
Palette 3	arbustes	1,5	/m2		2170	m2	3255
	vivaces	3	/m2		2170	m2	6510
Palette 4	trame arborée	2x3	m		7300	m2	4818
		0,66	/m2				
Palette 5	Mangrove	2 à 3	/50m2		3000 à 5000		200 à 300
Palette 9	fougères	12	/m linéaire		412		4944
	pierres plates	3	/m linéaire		412		1236
	badamiers	10	100 m linéaire		1757		175
Palette 6	xérophytes	0,5	/m2				205
	rocaille						
Palette 10	strates hautes :arbres	2	par jardinière	1/3	915		20
	strates moyennes :arbustes/ minéraux	1	/m2				457
	vivaces	8	/m2	1/3	915		3660
	basses : galets, minéraux			1/3	915		
					2745		
	lisières arborées	1	/10 m2		3280		320
voiries primaires					3085		
voirie secondaires					1298		
	badamiers	9	/100 m linéaire				117
	Palmiers	9	/100 m linéaire				117
sentier	badamiers	10	/100 m linéaire		1757		175

TOTAL :

Type d'arbre	Quantité
Ravenales	35
Flamboyants	53
Badamiers	225
Palmiers	117
Jacarandas	12

Aménagements	Quantité
Bancs publics	37
Eclairage routier haut Type A	30
Eclairage indirect bas Type B	18
Poubelles	29

Quantités par type de structures :

-Voiries principales :

30 Ravenales

53 Flamboyants

30 éclairage hautes type A

-Voiries secondaires :

9 palmiers + 9 badamiers par tronçon de 100 m

Palmiers = 117

Badamiers= 117

-Sentiers :

10 badamiers par tronçon de 100 m

Total=210

-Aires de stationnement :

18 éclairages indirects, type B

Aire sud : 12 palmiers

Aire 1 :6 badamiers +5 palmiers

Aire 2 : 6 Jacarandas + 1 badamiers

Aire nord :6 jacarandas +4 badamiers

Halte 1 :1palmier

Halte 2 : 1 poubelle+ 3 éclairages indirects type B

-Aire d'accueil au site :

10 Palmiers + 5 Ravenales

3 Bancs

2 poubelles

- Jardin des senteurs :

Bancs : 6

Poubelles : 4

Arbres d'encombrement divers :

en proportion :

2/3 arbres de 3 à 4m d'encombrement à terme

1/3 d'arbres de 5 à 7 m plus d'encombrement à terme.

- Aire d'équipements :

Bancs : 13

Poubelles : 8

Arbres fruitiers : 39

Aménagement de la piscine : végétation à prévoir ultérieurement : palmiers ...

- Thalwegs :

Fougères : tous les 30 cm

 Environs 1/5 de la surface au sol

 Lignes de plantations espacées de 50 cm

* ces estimations présentent des quantités prévisionnelles, au stade AVP du projet, Elles ne constituent pas des données définitives et devront être réévaluées au regard des évolutions du projet et des choix de la maîtrise d'ouvrage, en phase ultérieure.

ARTICLE 06 – PALETTE VEGETALE

Palette 1
2 m, 1 m
Bougainvillier, Manguier, Hibiscus, Papayer, Néflier, Azalée, Jasmin du cap, Flamboyant, Ravennale

Palette 2
15 m, 10 m, 5 m
Jacaranda, Tamarin, Agrumes, Arbre du voyageur, Flamboyant

Palette 3
3 m, 1 m
Cocotiers, Palmier-dattier, Badamier, Frangipanier

Palette 4
10 m, 5 m
Epine du christ, Yucca, Aloès, Axonopus Compressus : gazon local, Paspalum notatum, Gazon

Palette 5
10 m, 5 m
Mangrove, Vacoas

Palette 7
15 m, 10 m, 5 m
Manguier, Palmier de Madagascar, Euphorbia tirucalli..., Euphorbia milli..., Cactacee

Palette 8
2 m, 1 m, 0.5 m
Agave

Palette 9
10 m, 5 m
Fougères, Manguier, Cacao, Canellier, Palmier, Patchouli...

Palette 10
10 m, 5 m
Ylang Ylang, Famplemousse, Vanille, Vetyver, Jasmin du cap

ARTICLE 07 – RELEVÉ DU PATRIMOINE VEGETAL



1



2



3



4



5



6



7



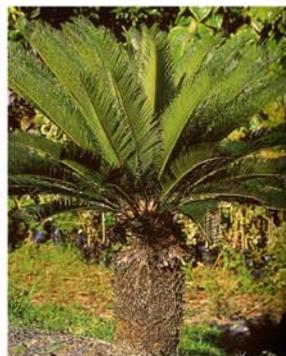
8



9



10



11

**PALMIERS
CYCADACEES**

- 1) Aréquier - Noix de Betel (*Areca catechu*) - Arécacées
- 2) Cocotier (*Coco nucifera*) - Arécacées
- 3) Palmier bambou - Jonc (*Rhapis excelsa*) - Arécacées
- 4) Palmier bouteille - Palmier bombonne (*Hyophorbe* spp.) - Arécacées
- 5) Palmier dattier (*Phoenix dactylifera*) - Arécacées
- 6) Palmier **Satrana** - Balai de la Caraïbe (*Coccothrinax barbadensis*) - Arécacées
- 7) Palmier royal nain - Palmier de Noël (*Veitchia merrillii*) - Arécacées
- 8) Palmier trièdre (*Neodypsis decaryi*) - Arécacées
- 9) Palmier à tronc rouge - Palmier rouge à lèvres (*Cyrtostachys renda*) - Arécacées
- 10) Palmistes - Palmistes blanc et rouge (*Dictyosperma album* et *Acanthophoenix rubra*) - Arécacées
- 11) Rameaux - Sagou (*Cycas* spp.) - Cycadacées

ARBRES



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12



13



14



15



16

- 1) Amandier Pays - Badamier (*Terminalia catappa*) - Combrétacées
- 2) Arbre du voyageur - Ravenale (*Ravenala madagascarensis*) - Strelitziacées
- 3) Bambou commun - Calumet (*Bambusa vulgaris*) - Poacées
- 4) Bakoua - Vacoa (*Pandanus sanderi*) - Pandanacées
- 5) Baobab (*Adansonia digitata*) - Bombacacées
- 6) Casse - Cassia (*Cassia* spp) - Cæsalpinacées
- 7) Caoutchouc (*Ficus elastica*) - Moracées
- 8) Cha cha - Bois Noir (*Albizia lebeck*) - Cæsalpinacées
- 9) Flamboyant (*Delonix regia*) - Cæsalpinacées
- 10) Flamboyant bleu - Jacaranda (*Jacaranda mimosifolia*) - Bignoniacées
- 11) Frangipanier (*Plumeria* spp) - Apocynacées
- 12) Mortelle - Nourouc (*Erythrina variegata*) - Fabacées
- 13) Peltophore - Palissandre de Rio (*Peltophorum pterocarpum*) - Cæsalpinacées
- 14) Parkinsonia - Quatre épingles (*Parkinsonia aculeata*) - Cæsalpinacées
- 15) Tamarin des hauts (*Acacia heterophylla*) - Légumineuses
- 16) Teck d'Arabie (*Cordia africana*) - Boraginacées

FRUITIERS



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12



13

- 1) Ananas - Ananas comosus (Broméliacées)
- 2) Arbre à pain - Artocarpus altilis non-seminifera (Moracées)
- 3) Avocatier - Persea americana (Lauracées)
- 4) Bananier
- 5) Canne à sucre - Saccharum officinarum (Graminées)
- 6) Cacayer - Theobroma cacao (Stéruliacées)
- 7) Cachiman - Coeur de boeuf - Annona reticulata (Annonacées)
- 8) Caféier - Coffea spp. (Rubiacées)
- 9) Carambolier - Averrhoa carambola (Oxalidacées)
- 10) Corossolier - Sapotille - Annona muricata (Annonacées)
- 11) Goyavier - Psidium guajava (Myrtacées)
- 12) Grenadelle - Passiflora ligularis (Passifloracées)
- 13) Grenadier - Punica granatum (Punicacées)

FRUITIERS 02



1



6



2



7



3



8



4



5



9

- 1) Jacquier - *Artocarpus heterophyllus* (Moracées)
- 2) Jujubier - *Ziziphus mauritiana* (Rhamacées)
- 3) Litchi - Letchi - *Litchi chinensis* (Sapindacées)
- 4) Manguier - *Mangifera Indica* (Anacardiacées)
- 5) Maracudja - Grenadille - *Passiflora edulis* (Passifloracées)
- 6) Néflier du Japon - Bibasse - *Eriobotrya japonica* (Rosacées)
- 7) Pamplemoussier - *Citrus grandis* (Rutacées)
- 8) Papayer - *Carica papaya* (Caricacées)
- 9) Tamarin - *Tamarindus indica* (Caesalpinavées)



1



2



3



4



5



6

CACTUS PLANTES GRASSES

- 1) Agave (Agave spp.) - Agavacées
- 2) Aloès (Aloe vera) - Asphodélacées
- 3) Plantes crayon - Calli (Euphorbia tirucalli) - Euphorbiacées
- 4) Epine du Christ (Euphorbia spp.) - Euphorbiacées
- 5) Palmier de MPadagascar - Pachypodium (Pachypodium lamerei) - Apocynacées
- 6) Yucca (Yucca guatemalensis) - Agavacées



7



8

GAZONS

- 7) Axonopus compressus - Gazon local
- 8) Paspalum notatum - Bahia grass

ARBUSTES



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12



13



14



15



16



16

- 1) Azalée (Rhododendron phoenicum) - Ericacées
- 2) Bauhinia (Bauhinia spp.) - Caesalpinacées
- 3) Bougainvillier (Bougainvillea spp.) - Nyctaginacées
- 4) Cancan - Foulard (Acalypha wilkesiana) - Euphorbiacées
- 5) Couronne de mariée (Clerodendron paniculatum) - Verbénacées
- 6) Croton (Codiaeum variegatum) - Euphorbiacées
- 7) Dracena (Dracaena spp.) - Dracaenacées
- 8) Galant de nuit - Francisea (Brunefelsia spp.) - Solanacées
- 9) Gardénia - Rose Condé (Gardenia auguste) - Rubiacées
- 10) Hibiscus (Hibiscus spp.) - Malvacées
- 11) Ixora - Hortensia de Chine (Ixora spp.) - Rubiacées
- 12) Hortensia (Hydrangea macrophylla) - Hydrangéacées
- 13) Jasmin café - Jasmin fleur (Ervatamia divaricata) - Apocynacées
- 14) Jasmin de nuit - Jasmin bâtard (Cestrum nocturnum) - Solanacées
- 15) Laurier rose (Nerium oleander) - Apocynacées
- 16) Jatropha multifica - Médecinier (Jatropha multifica) - Euphorbiacées